

## Succursale d'une société étrangère

### Documents demandés

- Copie de la carte d'identification fiscale
- Copie des statuts de la société étrangère en langue arabe ou française
- Copie originale de la décision d'ouverture d'une filiale en langue arabe ou française
- Copie de la décision de désignation du représentant légal avec copie de sa pièce d'identité
- Déclaration du bénéficiaire effectif

### Délais

- Trente jours à compter de la date du début de l'activité mentionnée dans la carte d'identification fiscale

### Redevances à acquitter

**Cinquante dinars (50 TND)**

### Observations

- Tout dépôt après les délais légaux entraîne le paiement de pénalités de retard fixées à la moitié du montant de la redevance due au titre de l'opération concernée pour chaque mois de retard ou une partie de celui-ci
- La publicité se fait à travers le bulletin officiel électronique du CNRE, vingt-quatre heures après l'acceptation de la demande et sans être soumise à des procédures ou des frais supplémentaires
- L'adjonction d'un nom commercial ou d'une enseigne nécessite un certificat de réservation valable